

reux ceux qui peuvent parvenir à cette admirable contrition produite par une charité non moins admirable !

Après l'absolution.

“ Allez en paix et ne péchez plus. ” Telle est la dernière parole adressée par le confesseur à son pénitent qui, de son côté, achève de réciter son acte de contrition.

Ainsi justifié, le fidèle sort du saint tribunal, content et heureux, car la paix du ciel, cette paix délicieuse qui surpasse tout sentiment, est descendue en son âme. Dans sa joie, il redirait volontiers avec le bon roi Henri IV : “ Oh ! qu'il est doux de se confesser ! ”

Cependant, il lui reste un troisième et dernier acte à accomplir, acte qui fait partie du sacrement de pénitence. C'est la satisfaction. Agissant tout à la fois en père dévoué, en docteur éclairé, en médecin habile et en juge intègre, le confesseur a imposé au coupable, maintenant repentant, une satisfaction ou pénitence proportionnée à la gravité de ses fautes et, en même temps, destinée à affermir dans le bien cette âme qui vient d'en reprendre le chemin.

FR. ANTONIN MARICOURT,
des fr. prêcheurs.

(à suivre)

IVe MYSTÈRE JOYEUX.

Le vieillard Siméon.

J'aime les soirs sereins et beaux, j'aime les soirs.
V. H.

Lorsque l'homme est parvenu au déclin de son âge, il se retourne d'instinct, vers son passé ; c'est l'instinct de la vieillesse.

La vieillesse est sans avenir ; les dernières lueurs qui s'échappent de sa vie mourante ne sont plus que les reflets perdus du passé ; ces lueurs de crépuscule annoncent la mort. Le présent c'est ce point insaisissable sur lequel on ne peut se reposer, que l'on ne peut même pas fixer, surtout dans les dernières heures de la vie, les plus rapides.

Il reste au vieillard à vivre du passé. Quand on se